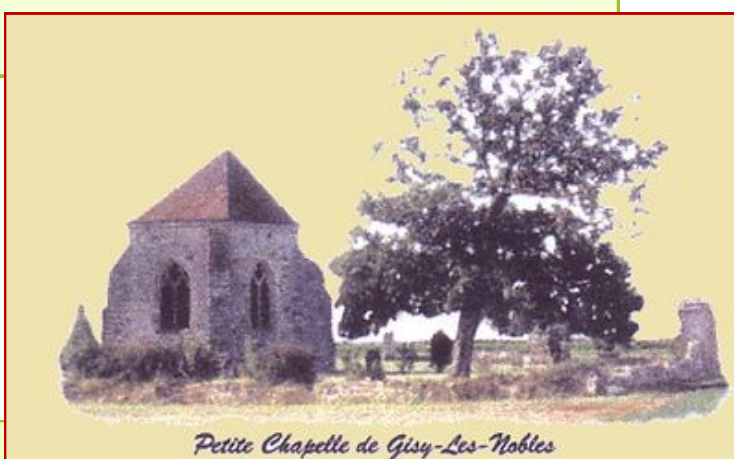


# Bulletin d'informations.

*Vous venez d'emménager à GISY Les NOBLES. Nous sommes heureux de vous accueillir et nous espérons que votre installation s'est bien passée.*

*A travers ce bulletin, nous vous communiquons certaines informations qui peuvent vous être utiles comme des numéros de téléphone, les horaires d'ouverture de différents services (mairie, déchetterie, etc.). Nous vous donnons aussi des informations administratives (inscription sur les listes électorales, recensement, carte d'identité, etc.). Pour finir, nous vous présentons certaines règles de vie (stationnement, tenue des chiens, etc.).*

*Nous espérons que ce petit livret vous rendra le service escompté. Toutefois, à la moindre interrogation, n'hésitez pas à venir nous rendre visite à la mairie ou à nous contacter par téléphone ou par mail.*



*Petite Chapelle de Gisy-Les-Nobles*

## **Mairie de GISY-Les-Nobles 89140**

2, rue Sainte Marie    Téléphone : 03 86 67 01 87  
Télécopie : 03 86 67 06 08  
Messagerie : [mairie.gisy@cegetel.net](mailto:mairie.gisy@cegetel.net)  
Site Web : [gisylesnobles.fr](http://gisylesnobles.fr)  
Facebook : Gisy Les Nobles news

# Informations pratiques.

## \* Bibliothèque :

Ouverture le mercredi de 16 h à 18 h

## \* École :

Elémentaire (Gisy Les Nobles) :  
Tél : 03.86.67.09.74

Maternelle (Evry) :  
Tél : 03.86.95.11.58

\* **Garderie** : Tél : 03.86.67.09.74  
(de 7h30 à 9h et de 17h à 18h30)

\* **Cantine** : Tél : 03.86.64.97.85

\* **la Halte Garderie Itinérante (Bébé Bus)**  
Tél : 03.86.67.16.79

\* **Centre de Loisirs de Pont sur Yonne** :  
Tél : 03.86.67.17.00

\* **Relais des Coccynelles** :  
Tél : 03.86.96.33.10

\* **Communauté de Communes Yonne Nord (CCYN)** :  
Tél : 03.86.67.99.00

\* **CCYN, service ordures ménagères** :  
Tél : 03.86.67.21.46

## Urgences

Allo Enfance Maltraitée :	119
Aide Médicale Urgente :	15
Centre Hospitalier (Sens) :	03 86 86 15 15
EDF Dépannage :	0810 333 089
GDF Dépannage :	0810 433 089
Gendarmerie :	03 86 67 11 17
Police :	17
Pompiers :	18
SIDA INFO SERVICE :	0 800 840 800
SOS Drogue Alcool Tabac Info service :	0 800 23 13 13

## DECHETTERIES

### Horaires du 1er octobre au 31 mars

	Pont sur Yonne	Villeneuve La Guyard	La Chapelle sur Oreuse
<b>Lundi</b>	9h-12h	14h-17h	14h -17h
<b>Mardi</b>	14h-17h	9h-12h	
<b>Mercredi</b>	9h-12h /14h-17h	9h-12h /14h-17h	9h-12h /14h-17h
<b>Jeudi</b>	14h-17h	9h-17h	
<b>Vendredi</b>	14h-17h	9h-12h / 14h-17h	14h -17h
<b>Samedi</b>	9h-12h /14h-17h	9h-12h /14h-17h	9h-12h /14h-17h

### Horaires du 1er avril au 30 septembre : fermeture à 18h au lieu de 17h

Pour la *collecte des encombrants* (1 m<sup>3</sup>) ou déchets verts (2 m<sup>3</sup>), SERVI + peut répondre à votre attente. Une participation financière sera demandée : 7,70 € TTC pour les personnes âgées (+ 65 ans) ou handicapées, 22 € TTC pour toute autre personne désirant utiliser ce service.

Tél: **03.86.67.21.46** de 9h à 12h tous les matins



## N° de téléphone utiles

### Médecins Médecine Générale

#### Pont Sur Yonne

- Chazaud Thierry, 25 rue des Tuileries 03 86 96 31 86
- Garnier Jean Michel, 4 rue du Gâtinais 03 86 67 04 91
- Dardenne Jacques, 4 rue du Gâtinais 03 86 67 04 91
- Lambourg Audrey, 4 rue du Gâtinais 03 86 67 04 91
- Antoine Hélène, 4 rue du Gâtinais 03 86 67 04 91
- Tramoy Alain, 26 rue des Tuileries 03 86 67 01 21

#### Champigny

- Augy Didier, 19 rue de Nouveaux 03 86 66 20 16

#### Sergines

- Lefoulon Eric, 1 rue du Gl Leclerc 03 86 66 30 03

#### Villeneuve la Guyard

- Palko Claudia, 24 fbg de Paris 03 86 86 39 48

#### Vinneuf

- Gallet Patrick, 68 rue Victor Hugo 03 86 66 88 67

**SOS MÉDECINS SENS** vous permet d'obtenir une consultation médicale tous les jours de 20 h à 23 h dans ses locaux situés au 23 boulevard de Verdun. Conformément à la loi HPST, une consultation n'est accessible que sur rendez-vous, après appel au 3624 et régulation médicale.

### Infirmiers

#### Pont Sur Yonne

- Boury Didier, Goemaere Leyla, Dolo Catherine, Dufresne Marie Laure, Duval Stéphanie, Noël Pascale 26, rue des Tuileries 03 86 67 03 78
- Chevalier Évelyne, Hendrickx Bruno, Fournier Nicolas 17bis quai de la République 03 86 67 11 06
- Bruneau Laurence, 4 rue du Gâtinais 03 86 66 62 41

#### Sergines

- Bouteiller Valérie, Motté Marie-Agnès 66 rue des Treilles 03 86 66 33 43

#### Champigny

- Drouot Mireille, Jimenez Fausto, 6b avenue du Chateau 03 86 66 23 39

#### Michery

- Silva Katiana, 17 rue de la Croix 07 71 11 20 18

#### Villeneuve la Guyard

- Essome Agnès, 1 rue d'Alsace 06 98 80 05 67
- Delion Isabelle, Louis Agnès, Masdoua Delphine 5 rue de l'hôtel de ville 03 86 66 44 13

#### Vinneuf

- Charriot Corinne, Dijoux Delphine, 1A rue Victor Hugo 06 98 80 05 67

### Pharmacies

#### Pont Sur Yonne

- Filaine, 2 rue de l'Église 03 86 67 15 01
- Truchot, 17 bis rue de la Gare 03 86 67 19 00

#### Sergines

- Maupérin, 62, bis rue Treilles 03 86 66 30 22

#### Champigny

- Vénard, 4 avenue du château 03 86 66 20 30

#### Villeneuve la Guyard

- du centre, 22 grande Rue 03 86 66 42 53

#### Vinneuf

- Salaun, 3 rue Mirebeau 03 86 66 83 37

### TAXIS

#### Pont Sur Yonne

- Taxi de Pont/Yonne 06 87 32 65 38
- Carric 03 86 67 22 44
- Alain Taxi 06 78 36 83 32
- Delta Taxi 03 86 83 31 00
- Arc en Ciel 06 58 62 46 46

#### Michery

- Margau 06 09 10 28 68  
06 09 23 05 14

#### Champigny

- Amical Taxi de Champigny 06 22 49 30 53

#### Villeneuve la Guyard

- Taxi Guyardais 06 81 73 73 89

# La mairie vous informe.

## INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Pour pouvoir voter aux prochaines élections, **vous devez être inscrit OBLIGATOIREMENT sur les listes électorales avant le 31 décembre 2016.** Vous devez être âgé d'au moins 18 ans, être de nationalité française et jouir de vos droits civiques.

Pour vous inscrire, vous présenter en mairie avec un justificatif de domicile et une pièce d'identité. **Pour plus d'informations, voir affichage aux différents panneaux de la commune.**

Les prochaines élections :

- **Présidentielle 2017 : 23 avril et 7 mai 2017**
- **Législative : 11 juin et 18 juin 2017**

**Une refonte des cartes d'électeur est en cours, aucune carte ne sera distribuée avant avril 2017 !**



## RECENSEMENT MILITAIRE



Depuis Janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent le 16ème anniversaire. La mairie (ou le consulat), vous remettra alors une ATTESTATION DE RECENSEMENT à conserver précieusement.

Les données issues du recensement faciliteront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

## CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans). La carte d'identité est gratuite sauf en cas de perte ou de vol. La demande de carte nationale d'identité se fera à la Mairie de votre lieu de domicile.



## PASSEPORT BIOMETRIQUE



Un passeport est nécessaire pour tout voyage en dehors de l'Union Européenne. La demande de passeport biométrique se fait sur rendez-vous en mairie de Pont sur Yonne.

Prévoir à l'avance l'établissement de votre passeport, le délai peut s'avérer long sur certaines périodes. Actuellement il faut compter 3 semaines pour la délivrance d'un passeport.

## J'EMMÉNAGE OU JE DÉMÉNAGE : QUE DOIS-JE FAIRE ?

En cas de changement de situation, il est important de nous signaler tout changement par écrit (mail ou courrier) pour le suivi des ordures ménagères (fiche navette à envoyer à la CCYN), ou pour l'assainissement (attention, 1 an de décalage pour la facturation !).

Nous vous remercions de nous transmettre un justificatif de votre nouveau domicile.



## SERVICE D'IMMATRICULATION

Maintenant, pour immatriculer votre véhicule et établir votre carte grise gratuitement vous devez :

- Soit vous rendre sur le site [www.mon.service-public.fr](http://www.mon.service-public.fr) en créant un compte,
- Soit vous rendre chez un des 130 professionnels même en cas d'achat entre particulier. Vous devez présenter chez les professionnels les mêmes documents que lorsque vous veniez en Sous-préfecture.

La sous-préfecture de Sens généralise **l'accueil sur rendez-vous seulement pour accompagner leurs usagers dans les démarches d'immatriculation les plus complexes,**

**Sous-Préfecture de Sens :** [sp-sens@yonne.gouv.fr](mailto:sp-sens@yonne.gouv.fr)

- Des rendez-vous pour les professionnels les mardis matin et jeudis matin
- Des rendez-vous pour les particuliers les lundis matin et vendredis matin (*uniquement pour les changements d'état matrimonial, successions ou difficultés particulières*)
- La prise de **rendez-vous** s'effectue facilement sur le site [www.yonne.gouv.fr](http://www.yonne.gouv.fr) - page d'accueil.



**Trop d'automobilistes se garent sur les trottoirs**, en oubliant de rentrer leurs voitures au cœur de leurs propriétés, de leurs parkings, de leurs garages et en s'accaparant à leur seul profit cet espace public, oubliant les mamans avec leur poussette, les enfants qui se dirigent à l'école ou les personnes âgées qui sont obligées de slalomer quand elles ne sont pas obligées tout simplement de circuler sur la route...

**Merci de rendre le trottoir aux piétons !**



## GESTION DU CIMETIÈRE



Tarifs des concessions au cimetière de Gisy Les Nobles

Concession perpétuelle	500 € + 27€ de frais d'enregistrement
Concession cinquantenaire	300 €
Concession trentenaire	200 €

**Le règlement du cimetière qui fixe les modalités de fonctionnement est disponible en mairie.**

## LA PECHE A GISY

Les fossés autour de notre village sont propriété de la commune et c'est elle qui gère le droit de pêche.



Pour pouvoir pêcher, vous devez **OBLIGATOIREMENT** vous munir de la carte communale délivrée par la mairie. En cas de contrôle par la police de l'environnement vous êtes amendable si vous ne pouvez pas justifier votre droit de pêche (carte et papiers). La pêche est autorisée dans les fossés tout autour du village.

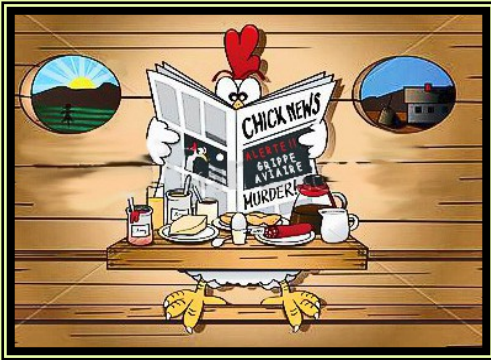
**Les tarifs :**

- Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans.
- De 12 à 14 ans : 9 euros pour l'année.
- A partir de 15 ans : 18 euros pour l'année.
- Carte à la journée : 2 euros.

**Des contrôles vont être faits par le maire ou un adjoint de la mairie. Vous devez avoir en permanence votre carte sur vous pendant une séance de pêche.**

## « Règles de biosécurité » La grippe aviaire

La grippe aviaire est une maladie animale, virale, très contagieuse qui peut être transmise à l'homme. Toutes les espèces d'oiseaux domestiques ou sauvages sont sensibles à cette maladie. Des mesures simples d'hygiène et de prévention peuvent limiter les risques de propagation.



Je distribue les aliments et l'eau à l'intérieur.



Si besoin, je peux confiner mes volailles (bâtiment fermé ou filet).



J'appelle mon vétérinaire dès que je constate que mes volailles ne vont pas bien.



Je clôture les parcours et m'assure de l'origine des oiseaux que j'introduis.

**Pour plus d'information : [http:// www.yonne.gouv.fr](http://www.yonne.gouv.fr)**

## PEUT-ON FAIRE BRÛLER SES DÉCHETS VERTS DANS SON JARDIN ?

Un particulier n'a pas le droit de brûler ses déchets ménagers à l'air libre.

**Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.**

Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin : l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, les résidus de taille de haies et d'arbustes, les résidus de débroussaillage, les épluchures.

**Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie. Vous pouvez également en faire un compost individuel.**

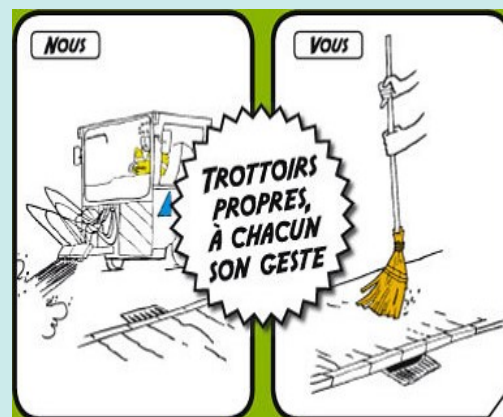


## NOUS SOUHAITONS UNE COMMUNE PROPRE, ..... ET VOUS ????

**La propreté et le bien être des habitants de Gisy Les Nobles** sont des priorités du Conseil municipal, tout au long de l'année les employés communaux sont à l'œuvre pour entretenir les bâtiments et la voirie communale, nettoyer les différents aménagements routiers et fleurir le village.

Nous avons constaté que de plus en plus de riverains laissent place aux herbes folles et gravats devant leur façade ou clôture.

Respectez votre commune, désherbez, entretenez et préservez la sûreté et la commodité du passage dans les rues. MERCI !



Deux cendriers ont été installés sur la place de l'église, merci de les utiliser !



### Appel aux propriétaires d'animaux.



Nous rappelons que leur compagnon doit être tenu en laisse et que les maîtres doivent ramasser les indécrottes de leur animal.

Nous vous signalons que les chiens errants dans notre commune, et qui ne sont pas identifiables sont directement emmenés chez le vétérinaire le plus proche. Vous serez passible d'une amende à verser directement à celui-ci lors de la restitution de l'animal.

Nous vous rappelons que les chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie sont à déclarer en mairie (Pit-bull, American-staff...), loi du 17 Février 2010.

## LES DEPÔTS SAUVAGES

### ARTICLE 84 - Élimination des déchets

Tout dépôt sauvage d'ordures ou de débris de quelque nature que ce soit ainsi que toute décharge brute de déchets (gravats, matériels électroménagers, etc.) sont interdits.

Des caméras « gibier » sont installées dans les lieux propices aux dépôts sauvages. Nous espérons avec cette technique pouvoir faire payer un dédommagement aux personnes irrespectueuses de l'environnement. Ce n'est pas plus difficile d'aller à la déchetterie la plus proche que de déverser ses ordures n'importe où dans la nature...



**Merci de respecter votre commune !**



# ENVIRONNEMENT.

## Pourquoi ne faut-il pas jeter n'importe quoi dans votre égout ?

Principe de fonctionnement des vannes d'aspiration des eaux usées : (elles se trouvent après votre regard, sous la route).

### 1. Ouverture et évacuation des eaux usées.

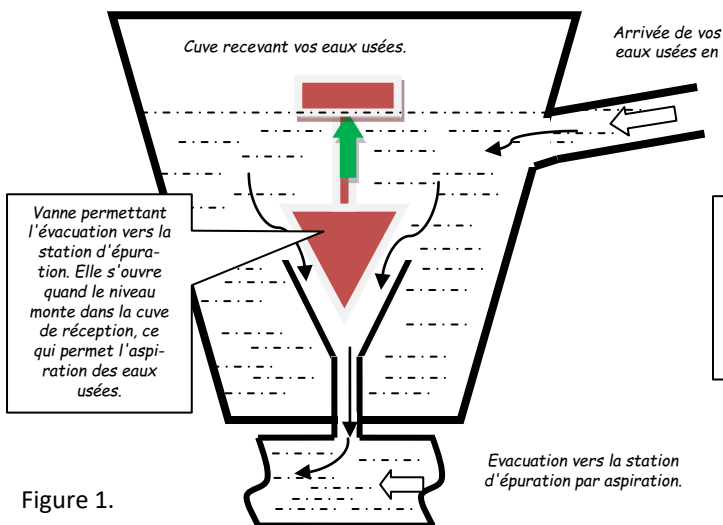


Figure 1.

### 2. Fermeture de la vanne si aucun problème.

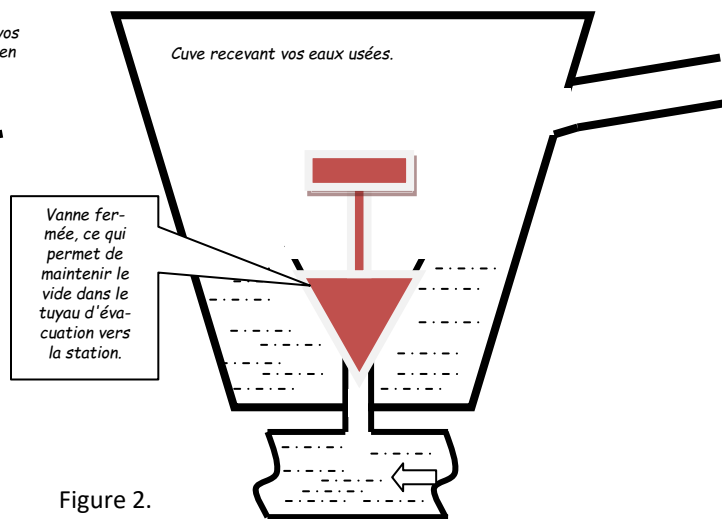


Figure 2.

### 3. Vanne mal fermée si un objet reste coincé dans la soupape.

Voir figure 3.

Si vous jetez des cailloux, des petits objets, etc. dans votre égout, vous risquez de provoquer un dysfonctionnement dans l'évacuation des eaux. En effet, la vanne restant ouverte, la station d'épuration doit continuellement "faire du vide" à cause de la prise d'air provoquée au niveau de la vanne. Cette demande excessive ne peut pas être satisfaite, ce qui provoque une panne au niveau du pompage (la pompe à vide disjoncte).

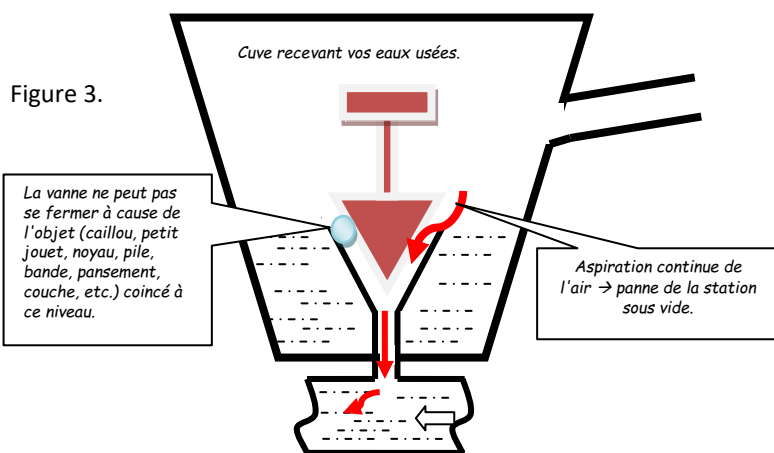


Figure 3.

**Cette panne ne peut être réparée qu'en enlevant l'objet coincé dans la vanne → intervention d'une équipe de maintenance d'une entreprise → augmentation des frais d'entretien au niveau de la commune → augmentation du prix du m<sup>3</sup> des eaux usées donc de votre facture !**

**Pour l'année 2017, le coût de la maintenance pour les vannes de transfert sera de 10140 € HT !!**

### Il faut savoir qu'il ne faut pas aussi jeter dans l'égout :

- \* De l'huile (de friteuse, de vidange, etc.),
- \* Des produits phytosanitaires (solvant, peinture, engrais, désherbant, etc.),
- \* Des médicaments,
- \* Des eaux de nettoyage d'outils de maçonnerie (ciment, gravier),
- \* Des piles (contiennent des métaux lourds : cadmium, mercure, lithium, plomb),
- \* Des lingettes (même si marqué « biodégradable » sur l'emballage !), couches, serpillières,
- \* Etc. (suivre votre bon sens).

En effet, tous ces produits polluent les eaux de la station et perturbent son bon fonctionnement, ce qui demande des traitements supplémentaires → à hausse de votre facture d'eau.

Si l'eau est au dessus des seuils admissibles de pollution, les aides financières données par différents organismes (subventions pour améliorer la station d'épuration par exemple) peuvent être réduites, voire supprimées → encore une fois hausse de votre facture de traitement des eaux usées.

**Merci de votre compréhension et de votre civisme !**





# Calendrier 2017 "Ordures Ménagères" et "Corps Creux"



## GISY LES NOBLES

JANVIER						
L	M	M	J	V	S	D
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

FÉVRIER						
L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28					

MARS						
L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

AVRIL						
L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

MAI						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

JUIN						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

JUILLET						
L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

AOÛT						
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

SEPTEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

OCTOBRE						
L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

NOVEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

DÉCEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

	<b>Jour de ramassage du bac gris "Ordures Ménagères" et des sacs rouges labellisés "CCYN"</b>
	<b>Jour de ramassage du bac jaune "Corps Creux" et des sacs jaunes</b>
	<b>Jour férié</b>



05/01/2017



## Rédaction

- M. Patrick BABOUHOT
- Mme Séverine LEMETAYER
- M. Jean-Luc PELLARD
- M. Alexandre FINELLI

*Ce petit livret est le vôtre !*

*N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques qui pourraient nous conduire à son amélioration.*

*Merci !*



**BIENVENUE AUX NOUVEAUX  
HABITANTS**